

?Comment expliquer la longévité d'al Mahdi

<"xml encoding="UTF-8?">

Comment expliquer la longévité d'al Mahdi?

Ou en d'autres termes, est-il possible qu'un homme puisse vivre plusieurs siècles, comme ce grand Guide dont on attend qu'il change le monde, et qui est censé être âgé de plus de 1140 ans, c'est-à-dire 14 fois plus âgé qu'un homme ordinaire qui traverse toutes les phases normales de la vie, de l'enfance à la vieillesse?

Le mot possibilité peut signifier ici soit une possibilité pratique (appliquée), soit une possibilité scientifique, soit une possibilité logique ou rationnelle. Par possibilité pratique, j'entends: ce qui est réalisable pour des gens comme vous et moi ou pour tout homme ordinaire comme nous. Ainsi voyager à travers l'Océan, atteindre le fond de la mer, monter jusqu'à la lune... tout cela est devenu chose effectivement praticable, car il y a des gens qui le font réellement, d'une façon ou d'une autre.

Par possibilité scientifique, j'entends les choses que des gens, comme vous et moi, ne pourraient pas mettre en application par les moyens dont dispose l'humanité contemporaine, mais dont la possibilité de réalisation dans certaines conditions et par des moyens spéciaux - ne peut être écartée par la science et ses orientations changeantes.

Ainsi, rien dans la science n'autorise de récuser la possibilité pour l'homme de monter vers la planète Vénus. Au contraire, les indices scientifiques actuels militent en faveur d'une telle éventualité, bien qu'un exploit de ce genre ne soit pas à la portée de tout le monde. Car, en fait, la différence entre l'ascension vers la Lune et l'ascension vers Vénus n'est qu'une question de degré, et ne représente que l'aplanissement de quelques difficultés supplémentaires, dues au supplément de distance entre la première et la seconde planète. Donc atteindre à Vénus est possible scientifiquement, bien que ce ne le soit pas effectivement. En revanche, atteindre le Soleil, en plein ciel, n'est pas possible scientifiquement, c'est-à-dire que la science n'a pas l'espoir d'y parvenir, puisqu'on ne peut concevoir scientifiquement ni expérimentalement la possibilité de fabriquer la cuirasse protectrice, capable de résister à la chaleur du Soleil qui représente une fournaise parvenue au plus haut degré que l'homme puisse imaginer.

Par possibilité logique ou philosophique, j'entends celle que la raison ne peut récuser, selon les

lois qu'elle perçoit à priori. Ainsi on ne saurait diviser logiquement trois oranges en deux parties à la fois égales et sans fraction, car la raison perçoit préalablement à toute expérience que le nombre trois est impair et non pas pair, et qu'il ne peut être divisé en deux parties égales, une telle division nécessitant que le nombre soit pair; autrement ce nombre serait à la fois pair et impair, ce qui est contradictoire; or la contradiction est logiquement impossible.

En revanche, il n'est pas impossible, selon la logique, que l'homme puisse traverser le feu ou monter jusqu'au Soleil sans se faire brûler par la chaleur, car il n'y a pas de contradiction dans la supposition que la chaleur ne passe pas du corps le plus chaud vers le corps le moins chaud; alors que cette supposition est contraire à l'expérience, laquelle a démontré la transmissibilité de chaleur du corps le plus chaud vers le corps le moins chaud, jusqu'à ce que les deux corps deviennent d'une température égale.

De ce qui précède on peut conclure que la sphère de la possibilité logique est plus large que celle de la possibilité scientifique et celle-ci est à son tour plus large que celle de la possibilité pratique.

En ce qui concerne la possibilité d'une longévité s'étendant sur plusieurs milliers d'années, elle est sans doute logiquement concevable, car du point de vue rationnel abstrait, elle n'est pas contradiction, étant donné que la vie, en tant que concept, ne comporte pas une mort rapide, et cela est indiscutable.

De même, il est indiscutable que cette longue vie n'est pas possible sur le plan pratique, ni ne saurait être identifiée à la possibilité de descendre au fond de la mer ou de monter sur la lune; car la science, au stade où elle se trouve actuellement, et par les moyens et les instruments dont elle dispose effectivement jusqu'à présent, ne peut prolonger la vie de l'homme de plusieurs centaines d'années. La preuve en est que les gens les plus attachés à la vie et les plus qualifiés pour se servir des possibilités de la science, ne peuvent jouir d'une vie plus longue que d'habitude.

Quant à la possibilité scientifique d'une telle longévité, rien dans la science ne permet de la refuser théoriquement. En fait il s'agit là d'un problème en rapport avec la qualité physiologique du phénomène de la sénilité et de la vieillesse chez l'homme: ce phénomène traduit-il une loi naturelle qui impose aux tissus et aux cellules de l'homme une sénescence progressive, et une

régression de fonctionnement, une fois qu'ils arrivent au terme de leur développement maximal, qui mène à un arrêt total de toute activité, même si on les mettait à l'abri de toute influence extérieure? Ou bien cette sénescence et cette régression dans les tissus et les cellules du corps, découlent-elles d'une lutte qui oppose celui-ci à des facteurs extérieurs, tels que les microbes ou l'empoisonnement qui l'atteindraient à la suite d'une nutrition excessive, d'un travail excessif... ou de tout autre facteur?

On a là une question que la science se pose aujourd'hui et à laquelle elle se propose d'apporter des réponses sérieuses et nombreuses. Si nous nous en tenons au point de vue scientifique qui tend à interpréter vieillesse et sénilité comme le résultat d'une lutte ou d'un contact entre le corps et des facteurs extérieurs donnés, nous devons admettre qu'il est possible théoriquement que les tissus du corps puissent continuer à vivre, à survivre au phénomène de la vieillesse, et à le vaincre définitivement, si l'on parvenait à les mettre à l'abri de ces facteurs.

Et si nous prenons en considération un autre point de vue scientifique, celui qui a tendance à supposer que la vieillesse est une loi naturelle inhérente aux cellules et aux tissus vivants - c'est-à-dire que ceux-ci portent substantiellement le germe de leur périssement inévitable qui passe par la phase de la vieillesse et de la sénilité pour finir dans la mort - rien ne nous empêche d'exclure l'inflexibilité de cette loi. Si nous supposons que cette loi est cohérente, nous pensons du même coup qu'elle est sûrement flexible. Car aussi bien dans notre vie ordinaire qu'à travers les observations des savants dans les laboratoires scientifiques, on peut remarquer que la vieillesse, en tant que phénomène physiologique, est atemporel: elle peut survenir prématurément ou tardivement. Aussi n'est-il pas rare de voir un homme âgé possédant des membres souples et en état de jeunesse, comme les médecins l'affirment eux-mêmes. Les savants ont même pu profiter de la flexibilité de cette loi pour prolonger la vie de certains animaux des centaines de fois leur longévité ordinaire, en créant des conditions et des facteurs qui retardent l'effet de la loi de la vieillesse.

Il est donc établi par la science, que les effets de cette loi peuvent être scientifiquement retardés grâce à la création de conditions et de facteurs particuliers, bien que la science n'ait pu jusqu'à présent en faire l'application sur des êtres aussi complexes que l'homme. La différence entre la possibilité scientifique et l'application effective, traduit dans ce cas une différence de degré de difficulté entre l'application (de cette possibilité) sur l'homme et son application sur d'autres êtres vivants. Cela veut dire que sur le plan théorique, la science et ses

orientations mobiles n'ont rien qui puisse permettre de récuser la possibilité de prolonger l'âge de l'homme, et ce aussi bien si nous interprétons la vieillesse comme étant le produit d'une lutte et de contacts entre les cellules humaines et des facteurs extérieurs, ou l'émanation d'une loi naturelle inhérente à la cellule elle-même, loi qui condamne celle-ci à s'acheminer vers l'anéantissement.

On peut donc conclure que la prolongation de la longévité humaine de plusieurs siècles est possible logiquement et scientifiquement, bien qu'elle ne le soit pas encore sur le plan de l'application, mais que l'orientation scientifique s'achemine vers la réalisation de cette dernière possibilité à long terme.

C'est à la lumière de ces données que nous abordons maintenant la question de l'âge d'al-Mahdî et l'étonnement et l'interrogation qu'elle soulève. Ayant démontré la possibilité scientifique et logique d'une telle longévité, ainsi que l'acheminement de la science vers la traduction progressive de cette possibilité théorique en une possibilité applicable et appliquée, il nous semble que l'étonnement n'a plus de raison d'être, sauf en ce qui concerne la difficulté d'admettre qu'al-Mahdî ait devancé la science en transformant la possibilité théorique en possibilité réelle, à travers sa propre personne et avant que la science n'atteigne le niveau requis pour pouvoir effectuer réellement cette transformation, car cela équivaldrait à dire que quelqu'un a devancé la science dans la découverte du cancer et de la méningite.

Si le problème réside dans la question de savoir comment l'Islam - qui a planifié cette longévité d'al-Mahdî - a pu devancer le mouvement scientifique en ce qui concerne cette transformation (de la possibilité théorique en possibilité réelle), la réponse est la suivante: l'Islam n'a pas devancé le mouvement scientifique seulement dans ce domaine, mais dans bien d'autres.

N'a-t-elle pas lancé des slogans, qui ont servi de plans d'action que la marche indépendante de l'humanité n'a pu concevoir que plusieurs siècles plus tard?

La Charī'ah (la législation islamique révélée), dans son ensemble, n'a-t-elle pas devancé de plusieurs siècles le mouvement de la science et du développement naturel de la pensée humaine?

N'avait-elle pas apporté des législations pleines de sagesse dont les secrets n'ont pu être saisis que depuis peu de temps? Le Message divin n'a-t-il pas dévoilé de secrets de l'Univers qui ne pouvaient effleurer l'esprit de personne, et que la science a fini par reconnaître? Si nous croyons à tous ces faits, pourquoi excluons-nous que Dieu puisse devancer la science en ce qui concerne la longévité d'un homme, en l'occurrence Al-Mahdî?

Il ne s'agit là que des manifestations de prescience que nous pouvons percevoir directement.

On peut y ajouter d'autres cas que le Message divin nous informe. Ainsi celui-ci nous révèle que le Prophète fut transporté pendant une nuit, de la Mosquée Interdite (12) à la Mosquée al-Aqçâ (13) !

Si nous voulons comprendre cet événement dans le cadre des lois naturelles, il traduit sûrement l'application de celles-ci plusieurs centaines d'années avant que la science n'ait pu y parvenir. Donc la même expérience divine qui a permis au Prophète de se déplacer si vite, bien avant que la science ne soit parvenue à un tel exploit, a permis également au dernier (14) des Successeurs "Pré désignés" du Prophète, d'avoir une vie prolongée avant que la science ne mette en application cette possibilité.

Certes, cette longue vie que Dieu a accordée au Sauveur Attendu paraît extraordinaire jusqu'à aujourd'hui, par rapport à la réalité de la vie des gens et aux expériences des savants. Mais le rôle transformateur décisif auquel ce Sauveur est préparé n'est-il pas aussi extraordinaire en comparaison avec la vie familière et ordinaire, et les diverses évolutions historiques que l'humanité a vécues? N'est-il pas chargé justement de transformer le monde et de reconstruire sa structure de civilisation sur des principes du bon droit et de la justice? Pourquoi s'étonner du fait que la préparation de ce rôle extraordinaire soit accompagnée de certains phénomènes extraordinaires et inhabituels, tel que la longue vie du Sauveur Attendu? Si extraordinaire et inhabituel que puisse paraître ce phénomène (la longue vie d'al-Mahdî), il n'est guère plus étrange que le rôle extraordinaire lui-même, que le Sauveur doit jouer le Jour Promis.

Si nous admettons la possibilité de ce rôle grandiose, unique en son genre dans l'histoire de l'humanité, pourquoi n'admettrions-nous pas une longévité qui n'a pas de semblable dans notre vie ordinaire?

Je ne sais pas si c'est par pure coïncidence que les deux seuls hommes chargés de vider

l'humanité de son contenu corrompu et de la reconstruire soient dotés d'une longévité sans commune mesure avec la nature? Le premier, c'est Noé qui a joué son rôle dans le passé de l'humanité et dont le Coran dit qu'il a vécu "mille moins cinquante ans" parmi son peuple, et qu'il a pu, grâce au déluge, reconstruire le monde. Le second, c'est Al-Mahdî, qui a vécu jusqu'à présent plus de mille ans parmi son peuple, et qui devra jouer son rôle de Reconstructeur du monde, dans l'avenir de l'humanité, et le Jour Promis.

Pourquoi accepter Noé qui a vécu environ mille ans et refuser Al-Mahdî?

Le miracle et la longue vie

Jusqu'à présent nous avons établi que la longue vie est scientifiquement possible. Mais supposons maintenant qu'elle ne le soit pas (sur le plan scientifique) et que la loi de la vieillesse et de la caducité se veuille rigoureuse, que l'humanité ne puisse la modifier ni en changer les conditions et les circonstances, ni aujourd'hui, ni à long terme. Dans ce cas, que signifie la longue vie d'al-Mahdî?

Elle signifie que la longue vie d'un homme - Noé ou Al-Mahdî - étendue sur plusieurs siècles est un défi aux lois naturelles dont la démonstration est faite par la science et les moyens modernes de l'expérience et de l'induction.

Il s'en suit que ce phénomène est considéré comme un miracle rendant caduque une loi naturelle dans un cas particulier, afin de permettre de préserver la vie d'une personne chargée de sauvegarder le message divin, et que ce miracle n'est ni unique en son genre, ni étranger à la doctrine musulmane émanant du texte coranique ou de la Sunna. Car en fait, la loi de la vieillesse et de la sénilité n'est pas plus rigide que la loi de la transmission de la chaleur d'un corps plus chaud à un autre moins chaud jusqu'à ce que leur température soit égale, loi qui fut mise en veillesse pour protéger la vie d'Abraham à un moment où ce moyen était le seul adéquat pour y parvenir.

Ainsi, lorsque Abraham fut jeté au feu: « Nous dîmes: "O feu, sois sur Abraham, froidure et sécurité" »; et il en est sorti indemne. Beaucoup d'autres lois naturelles ont été suspendues pour protéger la vie des prophètes et des apôtres de Dieu sur la terre. C'était le cas lorsque Dieu a fendu la mer pour Moïse, ou lorsqu'il a fait croire aux Romains qu'ils avaient arrêté Jésus alors qu'ils ne l'avaient pas fait, ou lorsqu'il a sorti le Prophète Muhammad de sa maison à l'insu de ses ennemis Quraychites qui cernaient cette maison et le guettaient avec vigilance,

en attendant le moment propice pour l'attaquer.

Tous ces exemples traduisent la suspension des lois naturelles en vue de protéger quelqu'un dont la Providence veut préserver la vie.

Que la loi de la vieillesse soit rangée parmi ces lois

De tout ce qui précède, nous pourrions déduire un concept ou une règle générale en vertu de laquelle chaque fois que la sauvegarde de la vie d'un Envoyé de Dieu sur la terre dépend de la suspension d'une loi naturelle, et que le maintien de la vie de cet individu est nécessaire à la réalisation d'une mission qui lui est confiée, la Providence intervient pour suspendre cette loi afin de permettre l'accomplissement de cette mission.

Et inversement, lorsque la mission d'un individu - à laquelle Dieu l'a prédestiné - est terminée, celui-ci passe de vie à trépas et meurt naturellement ou en martyr, selon les lois de la nature. A propos de cette règle générale, la question suivante pourrait se poser: comment une loi peut-elle être suspendue et comment la relation nécessaire qui s'établit entre les phénomènes naturels peut-elle être coupée? Une telle supposition ne contredit-elle pas la science qui a découvert ladite loi naturelle et déterminé ladite relation nécessaire, sur une base expérimentale et inductive?

La réponse à ces interrogations est fournie par la science elle-même qui a renoncé à l'idée de la nécessité dans la loi naturelle. Expliquons-nous là-dessus: la science découvre les lois naturelles sur la base de l'expérience et de l'observation régulière. Lorsque l'avènement d'un phénomène est toujours suivi d'un autre phénomène, on déduit de cette succession régulière une loi naturelle stipulant que chaque fois qu'un phénomène apparaît, un autre doit le suivre. Mais la science ne suppose pas l'existence, dans cette loi, d'une relation nécessaire entre les deux phénomènes et inhérente à l'un et à l'autre; car la nécessité est un état métaphysique que ne peuvent déceler ni l'expérience ni les moyens d'investigations inductives et scientifiques. Aussi, la logique scientifique moderne affirme-t-elle que la loi naturelle - en question - telle qu'elle est définie par la science, ne stipule pas l'existence d'une relation nécessaire, mais seulement d'une concomitance constante entre deux phénomènes.

C'est pourquoi si un miracle se produit qui sépare les deux phénomènes d'une loi naturelle, il ne

s'agit pas là d'une rupture d'une relation nécessaire entre les deux phénomènes.

En réalité, le miracle dans son acception religieuse est devenu plus compréhensible à la lumière de la logique scientifique moderne que selon le point de vue classique des relations causales. Car ledit point de vue classique supposait que chaque fois que la concomitance entre deux phénomènes est constante il y a forcément une relation de nécessité entre eux. Or la nécessité signifie ici l'impossibilité de séparer les deux phénomènes l'un de l'autre. Mais cette relation s'est transformée, dans la logique scientifique moderne, en loi de concomitance ou de succession constante entre les deux phénomènes, qui ne supposent pas l'existence de la nécessité métaphysique.

De cette façon, le miracle devient un cas exceptionnel à cette constance dans la concomitance ou la succession, sans se heurter à une nécessité ni conduire à une impossibilité.

Mais à la lumière des fondements logiques de l'induction, nous sommes d'accord avec le point de vue scientifique moderne, suivant lequel l'induction ne démontre pas une relation de nécessité entre les deux phénomènes; toutefois nous estimons qu'elle indique l'existence d'une explication commune à la constance de la concomitance ou de la succession continue entre les deux phénomènes. Cette explication commune peut être formulée aussi bien sur la base de la supposition d'une nécessité intrinsèque que sur celle d'une sagesse ayant conduit le Régulateur de l'univers à relier continuellement certains phénomènes à d'autres, et qui .nécessite parfois l'exception; auquel cas le miracle se produit